

## REGION DE: BOUCLE DU MOUHOUN

### Réalisation d'un périmètre maraicher de deux (2) ha équipé d'un forage positif à exhaure solaire à Mouni

#### Avis de demande de prix

N° : 2025-005/RBMH/PBL/CYHO/M/SG du 24 février 2025

Financement : PGPC/REDD+

**Montant prévisionnel : vingt-deux millions huit cent mille (22 800 000) FCFA TTC.**

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics du PDIC/REDD+ de la commune de Yaho.

1. La Mairie de Yaho lance une demande de prix pour les travaux réalisation d'un périmètre maraicher de deux (2) ha équipé d'un forage positif à exhaure solaire à Mouni.
2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés de catégorie U 1 minimum pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.
3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : soixante (60) jours.
4. Les candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans le bureau de la Personne responsable des marchés de la mairie de Yaho, tel 76 10 69 70/71 16 24 59 tous les jours ouvrables de 07 heures 30 minutes à 12 h 30 minutes le matin et de 13 heures 00 minute à 16 heures 00 minute dans l'après-midi.
5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au Secrétariat Général de la mairie de Yaho, tel 76 10 69 70/71 16 24 59 et moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante-mille (50 000) FCFA auprès de la trésorerie départementale de Bagassi.
6. Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de : six cent mille (600 000) francs CFA devront parvenir ou être remises au secrétariat général de la mairie de Yaho, avant le **mercredi 12 mars 2025 à 09 heures 00**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des candidats qui souhaitent y assister.
- En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non-réception de l'offre transmise par le Candidat.
7. Les candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date de remise des offres.

*La Personne responsable de la commande publique/PI*

**Tély SOMBIE**  
Secrétaire Administratif